

## Aux entreprises formatrices de la branche Assurance privée

Berne, en septembre 2023

### Update Orfo 2023 / Orfo 2012

---

Chers responsables de formation, formateurs/-trices professionnel-le-s et formateurs/-trices pratiques

Vous trouverez ci-dessous des informations sur l'ordonnance de formation 2023 ainsi que sur 2012.

<b>1</b>	<b>Projet de réforme des employés de commerce / Ordonnance sur la formation (Orfo) 2023</b>	<b>2</b>
1.1	Guide	2
1.2	Information et formation des parties prenantes	2
1.3	Cours interentreprises (CI) / myVBV	2
1.4	Contrôles de compétences CI (CC-CI)	3
1.5	Formes spéciales de formation	4
1.5.1	Formation en entreprise	4
1.5.2	Cours interentreprises	4
1.6	Médias d'apprentissage	4
1.6.1	Médias d'apprentissage spécifiques à la branche	4
1.6.2	Médias didactiques professionnels des écoles professionnelles	4
<b>2</b>	<b>Procédure de qualification (PQ) 2024 selon l'Orfo 2012</b>	<b>5</b>
2.1	Procédure d'inscription pratique professionnelle orale	5
2.2	Séries zéro	5

## 1 **Projet de réforme des employés de commerce / Ordonnance sur la formation (Orfo) 2023**

---

En août 2023, quelque 400 apprentis ont commencé leur formation selon la nouvelle ordonnance sur la formation. Nous leur souhaitons beaucoup de succès et de satisfaction dans leur entrée dans la vie professionnelle.

### 1.1 **Guide**

---

L'ancien dossier de formation et des prestations (DFP), **ouvrage de référence** pour les entreprises formatrices et les apprentis, est remplacé par le **guide**. Celui-ci est disponible exclusivement sous forme électronique sur notre site Internet. Le guide donne un aperçu de la formation commerciale de base en assurance privée dans les trois lieux de formation que sont l'entreprise, les CI et l'école professionnelle. Cliquez [ici](#).

### 1.2 **Information et formation des parties prenantes**

---

Les séances d'information ainsi que la première série de modules de base et de réunions d'échange sur l'ordonnance sur la formation (Orfo) 2023 sont terminées. Vous trouverez la présentation ainsi qu'un enregistrement de chacune des deux premières manifestations citées. Cliquez [ici](#) (accordéon : « Formation des parties prenantes »).

Nous avons prévu d'autres **créneaux d'échange** en septembre (pour les personnes qui se décident à la dernière minute) et en novembre 2023 :

- **21.09.23**, 13h30 - 14h30 (en ligne)
- **03.11.23**, 09h00 - 10h00 (en ligne)

Nous proposons les cours suivants aux nouveaux formateurs/trices pratiques :

Module de base sur la réforme de l'assurance maladie 2023 :

- **23.11.23**, 13h30 - 16h00 (en ligne)
- **24.01.24**, 09h00 - 11h30 (en ligne)
- **21.03.24**, 13h30 - 16h00 (en ligne)

Inscription à la formation : Cliquez [ici](#) (accordéon : « Formation des parties prenantes »).

### 1.3 **Cours interentreprises (CI) / myVBV**

---

Les premiers Circles de cours interentreprises (lancement) après l'Orfo 2023 ont débuté en août 2023. Mis à part quelques petits retards lors du démarrage des cours (login, Wi-Fi), le passage au principe BYOD s'est bien déroulé. Les apprentis travaillent désormais exclusivement avec des outils électroniques dans les trois lieux de formation. Nous remercions les entreprises formatrices pour leur soutien. Sans leur aide, ce changement de paradigme dans les CI n'aurait pas été possible.

Nous constatons que les entreprises formatrices mettent à la disposition des apprentis le temps de travail nécessaire dans l'entreprise pour la préparation et le suivi des CI. Nous sommes convaincus que le nouveau concept des CI, avec les nouvelles contrôles de compétences CI introduites, augmentera l'importance des CI et permettra aux apprentis de mettre encore mieux en pratique dans l'entreprise les compétences et les connaissances acquises dans les CI.

Le nouvel environnement d'apprentissage numérique **myAFA**, qui a également été introduit pour le début de l'apprentissage, permet un **apprentissage et un contrôle sûrs et durables**, y compris une réflexion autonome et un contrôle de son propre niveau de compétence, une compétence centrale pour l'avenir. L'onboarding des apprentis et des formateurs CI s'est déroulé sans problème. Nous avons reçu un feedback très positif de la part des formateurs/-trices CI. Ils profitent, tout comme les apprentis, d'un environnement d'apprentissage facile à utiliser, qui soutient et rend transparents la préparation, les cours de présence, le suivi et la mise en œuvre des contrôles de compétences CI (voir point 1.4).

L'onboarding des **formateurs/trices pratiques** dans le rôle d'accompagnateurs/trices d'apprentissage aura lieu en automne 2023, celui des **responsables de formation, formateurs/-trices** début 2024.

#### 1.4 Contrôles de compétences CI (CC-CI)

---

Les CI en tant que 3<sup>e</sup> lieu de formation sont **désormais importants** pour la **qualification** de notre branche. Pendant l'apprentissage, **deux notes d'expérience** doivent être générées, qui sont prises en compte dans la note globale. Les deux notes d'expérience se présentent sous la forme de **CC-CI**, qui se composent à leur tour de **différents éléments**.

Les éléments des CC-CI sont liés aux délais suivants :

- **Questions de connaissance et de compréhension** : dans les 14 jours suivant la journée de présence
- **Étude de cas dirigée** : dans les 30 jours suivant la journée de présence

Les éléments de CC-CI sont résolus ou élaborés pendant le temps de travail.

Des informations détaillées sur les CC-CI peuvent être consultées dans le **guide CI**. Cliquez [ici](#).

Nous avons convenu de la procédure à suivre en cas d'absences et de changements d'affectation avec les responsables régionaux des CIE. Leurs adresses de contact : Cliquez [ici](#) (accordéon : « Téléchargements & Liens »).

## 1.5 Formes spéciales de formation

---

### 1.5.1 Formation en entreprise

---

Les apprentis suivant des formes d'apprentissage particulières, par exemple les apprentis sportifs, la MP Focus, les apprentissages raccourcis, etc. sont dispensés d'une partie des contrôles de compétence en entreprise (notes d'expérience de l'entreprise). Exemple : si la formation en entreprise dure 2 ans, seuls 4 contrôles de compétence en entreprise sont nécessaires au lieu de 6, les apprentis sont dispensés pour 2 d'entre eux. Dans les cas spéciaux, c'est l'office cantonal de la formation professionnelle qui décide. Pour toute question relative à la saisie dans time2learn, les entreprises formatrices peuvent s'adresser à Ueli Schreyer, AFA. E-mail : [ueli.schreyer@vbv-afa.ch](mailto:ueli.schreyer@vbv-afa.ch).

### 1.5.2 Cours interentreprises

---

En principe, les apprentis avec des formes d'apprentissage spéciales (voir ch. 1.5.1) suivent si possible le même programme de CI que les apprentis avec un apprentissage régulier. Au cours des années de transition entre l'ancien et le nouveau bivoac, l'AFA a trouvé une solution adaptée avec les entreprises formatrices concernées.

De plus amples informations sont disponibles dans le **guide CI**, ch. 7. Cliquez [ici](#). Matthias Wirth, siège de l'AFA, [matthias.wirth@vbv-afa.ch](mailto:matthias.wirth@vbv-afa.ch), se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

## 1.6 Médias d'apprentissage

---

### 1.6.1 Médias d'apprentissage spécifiques à la branche

---

Pour les apprentis, les **6 supports de cours spécifiques à la branche** sont mis en ligne dans la **médiathèque** par thèmes et champs d'action. Ils sont **désormais inclus dans le prix de la licence** et ne doivent plus être achetés séparément. Sur demande (p. ex. pour les formateurs/-trices professionnels/les et pratiques), ils peuvent toujours être achetés auprès de Compendio Bildungsmedien AG sous forme imprimée ou de livre électronique moyennant paiement. Cliquez [ici](#).

**Aperçu de la mise à jour** des nouvelles éditions 2023 : Cliquez [ici](#) (accordéon : « Téléchargements et Liens »).

### 1.6.2 Médias didactiques professionnels des écoles professionnelles

---

De nombreuses écoles professionnelles travaillent avec les supports de cours professionnels (éléments opérationnels) développés par les branches de formation et d'exams. Dans la mesure où la ou les écoles professionnelles concernées travaillent avec ces médias d'apprentissage, l'entreprise formatrice doit acquérir une

licence pour la plate-forme d'apprentissage Konvink, qui permet aux apprentis d'accéder aux supports d'apprentissage professionnels de l'école professionnelle. Une licence supplémentaire pour les formateurs/-trices peut être acquise de manière facultative. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons aux informations fournies par la ou les écoles professionnelles concernées.

## 2 Procédure de qualification (PQ) 2024 selon l'Orfo 2012

---

### 2.1 Procédure d'inscription pratique professionnelle orale

---

En accord avec leur formateur/-trice pratique, les personnes en formation s'inscrivent à l'examen final "Pratique professionnelle - oral" dans time2learn. Ce faisant, ils choisissent le domaine d'approfondissement et téléchargent les CGA du domaine d'approfondissement sur la plateforme d'apprentissage.

**Inscription** : time2learn / QUALIFICATION / Examen final

Le délai d'envoi pour l'inscription à la procédure de qualification, pratique professionnelle orale, est fixé au **15 décembre 2023**.

Si vous avez des questions concernant l'inscription, vous pouvez vous adresser à Ueli Schreyer, siège de l'AFA, [ueli.schreyer@vbv-afa.ch](mailto:ueli.schreyer@vbv-afa.ch).

Si vous avez des questions sur la procédure de qualification, adressez-vous à l'expert(e) principal(e) de votre arrondissement d'examen (cliquez [ici](#), accordéon "Téléchargements et liens") ou consultez notre [site internet](#) (accordéon : "Procédure de qualification").

### 2.2 Séries zéro

---

Pour une préparation idéale à l'examen, l'AFA met à disposition différentes séries de zéros (oraux et écrits). Les documents sont mis en ligne sur la plateforme time2learn, dans la rubrique "COURS - Mes médias d'apprentissage", pour les apprentis et les formateurs/-trices.

L'**examen écrit 2023** peut être commandé par les personnes responsables de la formation (rôles A et N dans time2learn) auprès de l'AFA, Ueli Schreyer, [ueli.schreyer@vbv-afa.ch](mailto:ueli.schreyer@vbv-afa.ch).

Meilleures salutations



Simon Werren / Équipe Développement de la relève